

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 22 août 2019 à 20h30

Secrétaire de séance : Isabelle CAVALLO

Présents (6) : Thida AO, Brigitte BIENASSIS, Louis BOCCHINO, Isabelle CAVALLO, Xavier DELAPORTE, Christophe ERROUET

Absents excusés (2) : Elsa CHARRIER, Sébastien SAULE

Absents (1) : Roselyne FONSECA

Pouvoir (0) :

Quorum (5) : atteint

1. APPROBATION du Procès-verbal de la séance précédente

Modification du procès verbal au §3 – avancement des projets – Réseaux du Pré du Comte : la réception des travaux de la tranche 1 concerne le lot 1 uniquement.

| Date du conseil municipal | Votant | POUR | CONTRE | ABS | Adopté ou rejeté |
|---|---------------|-------------|---------------|------------|-------------------------|
| Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2019 | 6 | 4 | 0 | 2 | Adopté |

Les conseillers absents lors des réunions dont le procès-verbal est mis à l'approbation s'abstiennent, ils ne peuvent se prononcer sur la conformité du procès-verbal avec le déroulement de la séance.

2. DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

DCM 52 - Affectation du résultat – rectification délibération du 2 février 2019 :

Il s'agit de corriger l'erreur de cette délibération en affectant l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, conformément au budget voté.

VOTE : Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 53 - STEP Des Buis Convention de répartition des frais d'investissement

Il s'agit de valider la convention traitant des frais d'investissement courants de la STEP des Buis, à répartir au nombre de raccordements de chaque commune. Le reliquat de 2017 est calculé sur le nombre de raccordements indiqué en 2017 soit 262 raccordements.

VOTE : Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 54 - Redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires sur les réseaux d'électricité et de gaz

Il s'agit de mettre en place la redevance due aux communes pour l'occupation de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, au taux maximum prévu par le décret.

VOTE : Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DCM 55 - Budget général - Décision modificative n° 3

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 022 Dépenses imprévues fonctionnement | 5 928 € | | | |
| D 67/673 Titres annulés exercice antérieur | | 1 000 € | | |
| R 74/74741 | | | | 14 573 € |
| D 023 Virement à la section d'investissement | | 19 501 € | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 5 928 € | 20 501 € | | 14 573 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R021 Virement de la section de fonctionnement | | | | 19 501 € |
| D 020 – Dépenses imprévues investissement | 3 000 € | | | |
| D 21/2158 – OP 116 STEP des Buis | | 22 501€ | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 3 000 € | 22 501 € | | 19 501 € |

VOTE : Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

INSTITUTIONS**DCM 56 - SIAEP du Thiers - Adhésion de la commune de Nances**

Il s'agit d'accepter l'entrée de la commune de Nances dans le syndicat des eaux du Thiers.

VOTE : Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0 **ADOPTÉE**

DELIBERATION REPORTEE

PERSONNEL – Règlement de formation. Délibération reportée car il faut attendre l'avis du comité du centre de gestion, qui sera donné le 05/09/2019.

3. Sujets à traiter

- **Avancement des projets en cours**
 - **Réseaux du Pré du Comte** : le lot 2 - tranche 1 reste à réceptionner. Démarrage des travaux de la tranche 2 le 26 août 2019.
 - **Eglise** : offres attendues pour le 6 septembre.
- **Comptes rendus des réunions communales ou thématiques**
 - Pot du camping de juillet et août : ça s'est très bien passé, bon retour des campeurs
 - Rassemblement des coquelicots : participation en hausse, à maintenir
 - SIAEP du Thiers – travaux raccordement secteur haut depuis Entremont.
 - Notaire – signature de l'acte de vente Maison Blanche EPFL / Commune
- **Comptes rendus des réunions intercommunales**
 - RAS
- **PLUi** : analyse des remarques sur la commune prévue le 23/08/2019 en commission urbanisme.
- **Adressage** : liste des noms transmises à l'opérateur.
- **Bulletin municipal** : les sujets d'articles sont complétés en séance.
- **Parrainage républicain le 21 septembre** : de 11h à 18h30 à la salle Notre Dame.
- **Veille sociale**

- **Interdiction de l'usage des pesticides sur le territoire de la commune.** Afin de prolonger l'action de la commune pour dénoncer l'usage des pesticides Mme la Maire propose de publier un arrêté municipal d'interdiction à l'instar de l'action des maires de Langouët, de Revest-des-Brousses et de quelques autres. Le conseil municipal valide unanimement la parution d'un tel arrêté. Le contenu de l'arrêté sera travaillé en lien avec l'association RAGSTER. L'objectif est de sensibiliser au danger que représente les pesticides pour la santé humaine et d'accompagner ceux qui les utilisent pour les aider à s'en passer.
- **Repas équipe municipale** prévu le 4 septembre midi au Moulin des Chartreux.
- **Conseils de hameaux de l'automne :** le 12 octobre de 14h à 17h à la Maison Hermesende. 1^{ère} partie travaux en sous groupe par conseil de hameaux sur l'analyse du fonctionnement de chaque conseil puis en grand groupe, présentation des travaux des sous groupes et pots de l'amitié.
- **Mur du parking de la Maison Hermesende :** il s'abîme et la fresque disparaît. Il faudrait refaire le revêtement.

4. Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal à la maire

RAS

5. Courrier et informations diverses

- Préfecture – attribution de la DETR pour les travaux d'assainissement au Lotissement du Pré du Comte et pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg
- Procès-verbal d'infraction à la législation concernant les chemins ruraux – 2 juillet 2019 – Saint Même d'en haut – M et Mme Chardon
- **Chemin des Culattes :** un propriétaire d'une parcelle qui coupe ce chemin rural a demandé à la CCCC d'en interdire l'accès bien qu'il ait signé une convention autorisant son usage en 2015 avec le Département (circuit PDIPR). Ce chemin est très utilisé par les promeneurs et les habitants depuis toujours.
- **ADMR :** rapport d'activité 2018

-----&-----

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le lundi 23 septembre 2019 à 20h30